

L'ALTERNANCE PAR LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION :

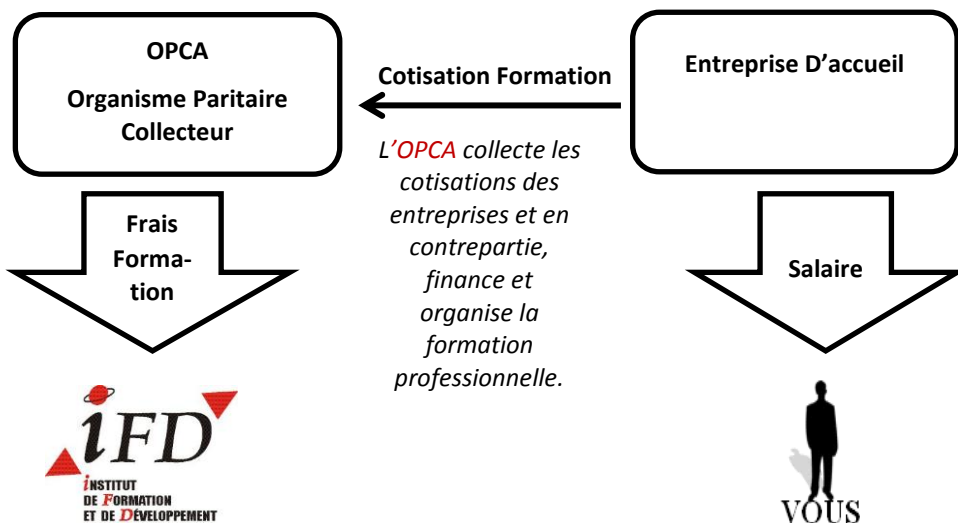
Le contrat associe Formation et Travail



Nos engagements :

- Présélection des candidats
- Constitution et suivi des dossiers administratifs
- Parcours de formation élaboré avec le tuteur en entreprise

Le contrat de professionnalisation :



Formation BTS MUC

2 Jours par semaine
70% du temps en entreprise

Formation Employé Commercial - hôte(sse) de caisse

80% du temps en entreprise
(Cours le mercredi ou le jeudi)

Age	BAC Général Ou sans BAC Pro	Titulaire d'un Baccalauréat professionnel ou d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle de même niveau
Moins de 21 ans	55% du SMIC 35H	65% du SMIC 35H
21 ans et plus	70% du SMIC 35H	80% du SMIC 35H
26 ans et plus	SMIC 35H ou 85% de la rémunération minimale conventionnelle ordinaire	SMIC 35H ou 85% de la rémunération minimale conventionnelle ordinaire

AIDES :

- Allègement de cotisations patronales sur les bas et moyens salaires
- Aide forfaitaire en cas d'embauche de demandeurs d'emploi (Pôle emploi)
- Exonération totale des cotisations patronales lorsque le salarié est âgé de 45 ans et plus
- Exonération spécifique pour certains groupements d'employeurs (GEIQ)
- Aides supplémentaires en cas d'embauche d'un travailleur handicapé